

**LE PRÉNOM,  
UN DESTIN  
EN HÉRITAGE**

FENOU  
VIGNON  
HOUEFA  
EVENASSE  
FIFAMÈ

**PAGE 08**

Gouvernance sociale

PAGE 03

# ANTOINE BONOU AUX COMMANDES DE LA CNSS



Environnement | Journée mondiale sans sachet plastique

PAGE 07



# PORTO-NOVO DIT NON AUX SACHETS PLASTIQUES !

Économie africaine / Performance nationale

PAGE 09

# Le Bénin, moteur de croissance en Afrique



Formation politique à la base

PAGE 02



# L'UP-R renforce ses troupes à Honvié

## ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



Le cadre idéal pour vos événements inoubliables !

☎ 0198904640 / 0144904640

Les résidences

## FENOU

APPARTEMENTS - CHAMBRES MEUBLÉS

☎ 0198904640 / 0144904640

Confort et luxe s'allient pour vous offrir un séjour incroyable.



## Formation politique à la base

## L'UP-R RENFORCE SES TROUPES À HONVIÉ

Cap sur les villages d'Adjati avec AHOUMENOU et WANVOÉGBÈ pour une mobilisation éclairée en vue des prochaines élections.

Jeudi 3 juillet 2025, l'arrondissement de Honvié, dans la commune d'Adjara, a vibré au rythme de l'engagement politique. Sous l'impulsion de l'Union Progressiste le Renouveau (UP-R), une formation de terrain s'est tenue à Adjati, réunissant les membres des cellules villageoises d'Adjara 1, Adjara 2 et Honvié. Objectif : éveiller les consciences militantes et affûter les armes idéologiques en prélude aux échéances électorales futures.

La rencontre s'inscrit dans la dynamique de renforcement des capacités engagée par le parti au niveau local. Elle a été conduite par la députée Cécile AHOUMENOU et le maire Sourou Germain WANVOÉGBÈ, tous deux fidèles au leadership du Professeur Joseph Fifamé DJOGBÉNOU, président du parti. À leurs côtés, plusieurs élus communaux progressistes, tels qu'Ernest BALOGOUN, Honoré GBETOLANSI, Justin GBEDOWESOUN, Edmond KOUAZOUN-DÉ et Eugène AHOANSÈ, ont répondu présents, témoignant de l'adhésion collective à cette opération de proximité.

Former pour mieux mobiliser

Sous le thème « Le militantisme et ses valeurs fondamentales », la session a permis d'aborder, dans un format interactif, des sujets cruciaux : rôle du militant au quotidien, discipline de parti, loyauté, engagement, solidarité, stratégies de mobilisation communautaire, communication persuasive, et vigilance idéologique face aux tentations externes. Une pédagogie concrète, taillée sur mesure pour renforcer la présence active de l'UP-R dans les villages.

Paroles fortes et convictions partagées

Prenant la parole, la députée AHOUMENOU a insisté :

« Le militantisme, ce n'est pas de l'improvisation. C'est une foi active. Ce que nous semons aujourd'hui dans chaque village, c'est la victoire de demain. »

Le maire WANVOÉGBÈ a, pour sa part, martelé :

« Aucun combat ne se gagne dans la division. Le parti doit battre dans chaque quartier, dans chaque cellule. Nous sommes l'Union Progressiste, nous sommes le Renouveau ! »

D'autres figures du parti ont également pris la parole, appelant les militants à relayer fidèlement les enseignements reçus, et à incarner l'idéologie du parti dans leurs localités respectives.

Une tournée qui ne fait que commencer

Après Adjati, le cap est mis sur l'arrondissement de Malanhoui, ce vendredi 4 juillet, où les cellules d'Aglogbè, de Malanhoui et de Médédjonou sont attendues pour une session similaire. Le parti entend poursuivre cette tournée avec la même rigueur et la même ferveur.

À Adjara, l'UP-R peaufine méthodiquement sa stratégie de terrain. Une redynamisation en profondeur qui dessine déjà les contours d'une mobilisation électorale maîtrisée.

**Emeric Joël ALLAGBE**



## MEDIAS AU BENIN

## Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur [www.lemblemedujour.bj](http://www.lemblemedujour.bj), faites comme chez vous.

[www.lemblemedujour.bj](http://www.lemblemedujour.bj)  
[www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)

**L'Emblème** du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com)  
Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577  
N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

**PORTO-NOVO (République du Bénin)**

**EMAIL : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com)**

**TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40**

**PRODUCTION**

**ETS EMERIC PRODUCTION  
(RCCM RB/PNO/09A848)**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

**Eméric Joël ALLAGBE  
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40**

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

**Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU  
+229 01 97 74 01 02**

**RÉDACTION**

**Emeric Joël ALLAGBE (Journaliste)  
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)  
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)  
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)  
Aimé HOUENOU (Journaliste)  
Godfroy MISSAHOGBE (Journaliste)  
Youssef Michel AVOCEGAMOU (Journaliste)**

**MONTAGE ET GRAPHISME**

**Mayass M. NOUMON  
+229 01 96 13 84 84**

## Gouvernance sociale

# ANTOINE BONOU AUX COMMANDES DE LA CNSS

Un leadership nouveau pour impulser une réforme audacieuse de la sécurité sociale au Bénin

Élu président du nouveau Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), Antoine Bonou prend les rênes d'une institution stratégique avec la ferme volonté de moderniser la gouvernance sociale au Bénin. La cérémonie officielle d'installation s'est tenue dans un climat empreint de solennité et d'espoir, marquant le début d'un mandat ambitieux.

Une cérémonie symbolique pour une ère nouvelle

Ce mardi 2 juillet 2025 restera une date marquante dans l'histoire de la CNSS. À l'occasion de la cérémonie officielle d'installation du nouveau Conseil d'administration, les regards étaient tournés vers celui qui en assurera désormais la présidence : Antoine Bonou, figure respectée du monde social et économique. Son élection à la tête de cette institution s'inscrit dans la volonté gouvernementale de renforcer la performance du système de sécurité sociale au Bénin.

Entouré des autres membres du Conseil, Antoine Bonou a prêté serment dans un climat d'engagement et de responsabilité, sous l'œil attentif des autorités administratives, syndicales et du personnel de la CNSS.

Un président au profil rassurant

Homme d'expérience et de rigueur, Antoine Bonou n'est pas étranger aux grandes réformes. Sa connaissance fine des rouages institutionnels et sa proximité avec les réalités sociales font de lui un président stratégique pour cette nouvelle mandature. Dans son discours d'acceptation, il a souligné sa volonté de moderniser l'institution, renforcer la transparence et restaurer la confiance des assurés sociaux.



« Nous avons le devoir de redonner à la CNSS toute sa crédibilité et son efficacité. Il ne s'agit pas seulement de gérer, mais de transformer durablement notre système de sécurité sociale pour le bien des travailleurs et des retraités du Bénin », a-t-il déclaré avec détermination.

Une équipe au service de la transformation

Le nouveau Conseil d'administration, désormais installé, a pour mission d'appuyer la Direction générale dans la définition et le suivi des grandes orientations stratégiques.

Avec Antoine Bonou comme capitaine de ce navire, la CNSS amorce une transition vers une gestion plus inclusive, transparente et tournée vers les usagers.

Les réformes attendues incluent la dématérialisation des services, l'amélioration du recouvrement des cotisations sociales, la réduction des délais de traitement des pensions, et une écoute plus active des partenaires sociaux.

L'espoir d'une CNSS plus performante

La nomination d'Antoine Bonou intervient dans un contexte où la CNSS est appelée à jouer un rôle majeur dans la consolidation des acquis sociaux et la lutte contre la précarité. Son arrivée augure d'un nouveau souffle dans l'administration de la protection sociale au Bénin, à l'heure où les défis démographiques, économiques et sanitaires exigent des solutions innovantes.

Avec Antoine Bonou à la présidence, la CNSS entre résolument dans une nouvelle dynamique, placée sous le signe du professionnalisme, de l'efficacité et de la solidarité.

**Emeric Joël ALLAGBE**

## Justice &amp; Santé publique

# MÉDICAMENTS INTERDITS : DEUX JEUNES FEMMES RISQUENT GROS À LA CRIET

Elles vendaient des produits abortifs via les réseaux sociaux. Le procès est en cours, et le verdict tombera en octobre.

Le trafic illicite de médicaments continue de sévir au Bénin, malgré les interdictions. Deux jeunes femmes, Faridath et Déborah, se retrouvent aujourd'hui devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) pour avoir organisé un réseau de vente illégale de produits pharmaceutiques, notamment des substances abortives. L'audience du 1er juillet 2025 a levé le voile sur un système bien rodé, porté par la complicité des réseaux sociaux et la précarité de certains acteurs.

Un commerce clandestin bien huilé

Selon les révélations faites à la barre, Faridath tenait le rôle de grossiste, tandis que Déborah se chargeait de la promotion des produits sur internet, de la prise de commandes et de la coordination des livraisons. Pour chaque vente conclue, Déborah percevait une commission de 5 000 francs CFA, ce qui semble avoir attiré une clientèle régulière, souvent jeune et vulnérable.

Un livreur dans la tourmente

Pris dans l'engrenage de ce commerce illégal, un jeune étudiant-livreur a également comparu devant la CRIET. Il a été arrêté alors qu'il remettait un colis suspect à une cliente enceinte. Devant les juges, il a affirmé n'avoir jamais su que les colis contenaient des produits prohibés. Son implication semble pour l'instant limitée à la livraison, ce qui a poussé le Ministère public à plaider en sa faveur et demander sa relaxe, bénéficiant du doute.

Une reconnaissance des faits

Contrairement au livreur, les deux principales accusées ont reconnu les faits qui leur sont reprochés. Un aveu qui, selon leurs avocats, devrait jouer en leur faveur. Néanmoins, le Ministère public a requis une peine de deux ans de prison ferme assortie d'une amende de deux millions de francs CFA pour chacune d'elles.

Un verdict attendu

La CRIET a décidé de renvoyer l'affaire au 14 octobre 2025 pour délibération. Cette affaire met une nouvelle fois en lumière les dangers liés au commerce informel de médicaments et l'exploitation de la détresse sanitaire à travers les canaux numériques.

**James Méryl ALLAGBE**



*Les résidences*  
**FENOOU**

# APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

Disponibles immédiatement



## CARACTÉRISTIQUES

- Luxe et confort ✓
- Décor authentique ✓
- Prix abordable ✓
- Emplacement stratégique ✓

Retrouvez la chaleur d'un foyer loin de chez vous, où chambres privées et cuisine conviviale offrent le parfait équilibre. Imaginez-vous refaire le monde autour d'un repas fait maison tout en préparant vos aventures du lendemain... L'expérience ultime pour familles et amis qui veulent vivre leur séjour à leur rythme !



Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

Salles de fête et de conférences ELONA HOUSE

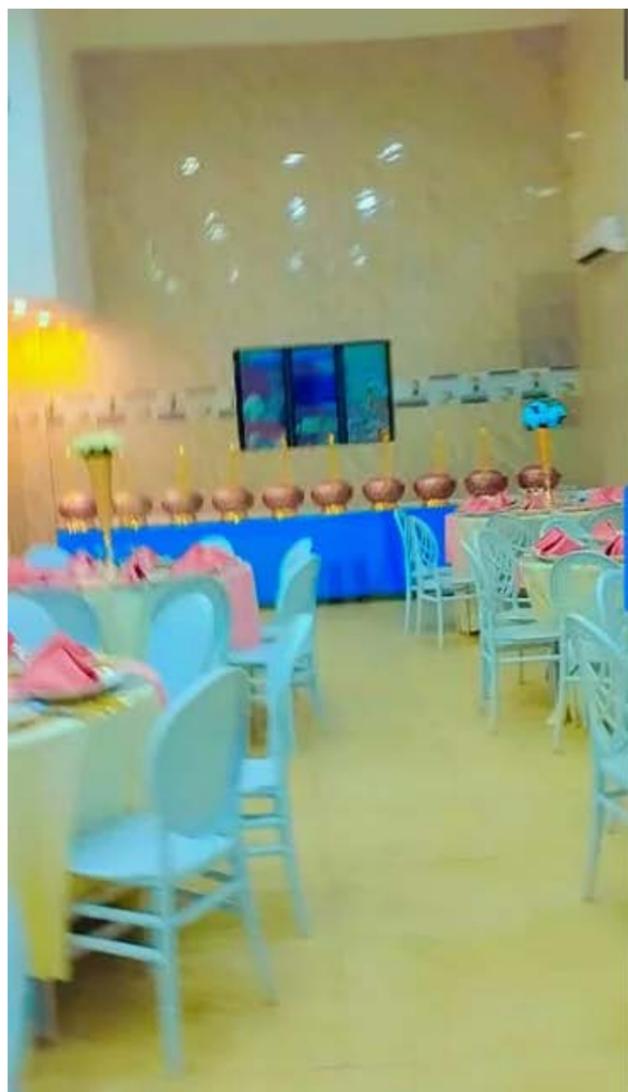
# LE CADRE IDÉAL POUR VOS ÉVÉNEMENTS À PORTO-NOVO

Vous recherchez un lieu d'exception pour vos événements religieux, réjouissances familiales, ou réceptions de tout genre à Porto-Novo et ses environs ? Ne cherchez plus ! ELONA HOUSE met à votre disposition des salles de fête modernes et accueillantes, conçues pour répondre à toutes vos attentes.

Qu'il s'agisse de mariages, baptêmes, anniversaires, conférences ou autres cérémonies, ELONA HOUSE vous offre un cadre raffiné, parfaitement adapté à chaque type de manifestation. Grâce à du matériel récemment renouvelé, nos équipes vous assurent des mises en place soignées et des décorations personnalisées, en harmonie avec le thème de votre événement.

Ne tardez plus ! Les meilleures dates partent vite. Réservez dès maintenant votre salle et gardez à vos invités une expérience mémorable dans l'un des plus beaux cadres de réception de Porto-Novo.

- ELONA HOUSE – Porto-Novo  
- Contact & Réservations :  
0144904640 / 0198904640



# ELONA HOUSE

## SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES



À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?

Que ce soit pour célébrer un mariage, un anniversaire, une communion, un baptême, organiser un colloque professionnel ou simplement profiter d'un moment en famille, notre espace vous accueille pour tous types de manifestations dans un environnement naturel préservé.



Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota



+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99



+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07

Environnement | Journée mondiale sans sachet plastique

# PORTO-NOVO DIT NON AUX SACHETS PLASTIQUES !

Une mobilisation locale autour de la Journée mondiale sans sachet plastique

Le Bénin a réaffirmé son engagement dans la lutte contre la pollution plastique à l'occasion de la Journée mondiale sans sachet plastique, célébrée au siège du 5e arrondissement de Porto-Novo, en face du marché Ouando. Cette édition a été marquée par la présence de plusieurs personnalités, venues renouveler l'appel à bannir les sachets plastiques non biodégradables, véritables fléaux pour l'environnement.

M. Séverin INSIA, Conseiller technique au suivi des réformes, a représenté le ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable, José TONATO. Il était aux côtés de M. Gbédé Martin, représentant du Directeur Général de l'Environnement et du Climat, de M. Célestin Azonhoumon, Directeur départemental du Cadre de Vie et des Transports, et de M. Yves AHOUSSINO, Chef du 5e arrondissement, représentant le maire de Porto-Novo. Le préfet du département de l'Ouémé, Dr Marie AKPOTROSSOU, empêchée, a été représentée par son collaborateur, M. Jules HOUNGBO.

Dans son message de bienvenue, le Chef d'arrondissement Yves AHOUSSINO a salué la forte mobilisation citoyenne autour de cette cause écologique. Il a rappelé que la commune s'inscrit résolument dans la dynamique nationale de la campagne « Zéro Sachet Plastique », initiée par le gouvernement.

« Le plastique nous envahit : agissons ! »

Prenant la parole au nom du préfet, M. Jules HOUNGBO a livré un message fort :

« Malgré l'arsenal juridique dont dispose notre pays, nos villes et campagnes sont encore jonchées de ces sachets. Le phénomène semble défier la législation en vigueur. Il est temps de mutualiser les efforts pour développer des alternatives. »

Rappelant l'existence de la loi n°2017-39 du 26 décembre 2017 qui interdit la production, la distribution et l'utilisation des sachets non biodégradables, il a exhorté à des actions stratégiques de sensibilisation renforcées par des contrôles dans les marchés et les unités de production.

Il a aussi lancé un appel à la collaboration entre tous les acteurs : ONG, chercheurs, autorités locales et nationales, afin de bâtir ensemble des villes plus propres et résilientes face aux défis climatiques.

Une transition écologique à renforcer

Le représentant du ministre TONATO, M. INSIA, a insisté sur la nécessité d'adopter des alternatives durables comme les sacs en tissu, en papier ou en fibres naturelles. Des campagnes de proximité seront intensifiées dans les marchés, les écoles et les quartiers pour encourager ce changement de comportement.

Le mot d'ordre est clair :

Non aux sachets plastiques non dégradables !  
Oui à un Bénin propre, vert et durable !

La Journée mondiale sans sachet plastique à Porto-Novo s'est ainsi inscrite dans une dynamique d'action et de sensibilisation, avec l'engagement de faire du département de l'Ouémé un modèle national en matière de lutte contre la pollution plastique.

**Emeric Joël ALLAGBE**



## Identité culturelle et héritage familial au Bénin

**LE PRÉNOM, UN DESTIN EN HÉRITAGE**

Au Bénin, donner un prénom à un enfant n'est jamais un acte anodin. Derrière chaque nom se cache une histoire, un espoir, une croyance ou encore une mémoire familiale. Entre traditions ancestrales, influences religieuses et réalités contemporaines, le choix des prénoms façonne dès la naissance l'identité de tout un individu.

Un prénom n'est jamais le fruit du hasard. Il porte en lui le poids de l'histoire, des circonstances, des attentes parentales et d'un ancrage culturel profond. Au Bénin, comme dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, le prénom d'un enfant reflète souvent une destinée, une valeur ou une épreuve vécue par la famille. Il est autant un symbole d'identité qu'un repère spirituel ou social.

Une tradition vivace et plurielle

Dans les communautés béninoises, le choix du prénom est un moment sacré. Il s'appuie sur des traditions bien ancrées, où la culture endogène occupe une place de choix. Les prénoms issus des langues locales – fon, yoruba, mina, dendi, bariba, etc. – sont privilégiés pour leur charge symbolique. Ils peuvent évoquer la joie, la douleur, la résilience, ou encore une promesse d'avenir. Par exemple, un enfant né après de nombreuses fausses couches pourrait être nommé "Ayaba" (la bienvenue, en fon), pour signifier l'espoir renouvelé.

L'influence du jour de naissance

Une coutume encore largement respectée consiste à attribuer un prénom en fonction du jour de la semaine où l'enfant voit le jour. Cette tradition, héritée de l'Empire Ashanti (1701-1957) et profondément ancrée dans les peuples Akan, est toujours présente au Bénin, au Togo et au Ghana. Ainsi, chaque jour correspond à un prénom spécifique, tant pour les filles que pour les garçons. Ce système donne un premier prénom "spirituel" ou "identitaire", souvent complété par un ou deux autres prénoms.

Religion, histoire et contexte : autant de sources d'inspiration

Au-delà des traditions, les prénoms peuvent également refléter la foi des parents. Chrétien, musulman, ou issu du panthéon vaudou, chaque prénom porte une vibration spirituelle. Certains enfants portent ainsi des prénoms bibliques ou coraniques, aux côtés d'un prénom endogène. D'autres reçoivent un prénom commémoratif, en mémoire d'un parent disparu ou d'un événement historique important.

Dans certains cas, la conjoncture sociale ou politique influence le choix. Un enfant né à la suite d'un événement national majeur pourrait porter un prénom comme "Victoire" ou "Paix".

Une liberté encadrée par la loi

La législation béninoise encadre toutefois ce moment intime. Si les parents sont libres de choisir autant de prénoms qu'ils le souhaitent, ceux-ci ne doivent en aucun cas être injurieux, humiliants ou provocateurs. L'attribution officielle se fait lors de la déclaration de naissance à l'état civil. C'est à ce moment que l'enfant acquiert pleinement son identité légale : nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, nationalité.

Un reflet de l'identité collective

Chaque prénom est ainsi bien plus qu'une simple appellation : il est le reflet d'un vécu, d'une appartenance et d'un héritage. Il accompagne l'enfant tout au long de sa vie, dans ses relations, ses démarches administratives et parfois même dans sa destinée.

Qu'il soit traditionnel, religieux, moderne ou symbolique, le prénom raconte toujours une histoire. Celle d'une famille, d'un peuple, ou d'un moment. Et au Bénin, cette histoire commence dès le premier cri.

**Youssef AVOCEGAMOU**

**FENOUEFA**

**VIGNON**

**HOUUEFA**

**EVENASSE**

**FIFAMÈ**

## Crise politico-sociale au Togo

**PARLEMENT DÉSSERTÉ : L'OPPOSITION CLAQUE LA PORTE**

Un boycott symbolique pour dénoncer le silence face à la répression sanglante des manifestations populaires

Lundi 30 juin 2025, trois députés togolais de l'opposition ont brillé par leur absence à la plénière de l'Assemblée nationale. Par ce geste fort, ils entendent protester contre l'inaction des autorités face aux violences survenues lors des récentes manifestations populaires. Un acte politique qui sonne comme un cri d'alarme dans un climat national de plus en plus tendu.

Silence institutionnel face au chaos

Le Togo traverse une période d'intense agitation sociale depuis les 26, 27 et 28 juin 2025. Ces trois journées de manifestations antigouvernementales, violemment réprimées, ont laissé derrière elles un lourd bilan humain : au moins sept morts et de nombreux blessés. Dans ce contexte explosif, le boycott du Parlement par les élus de l'opposition prend des allures de défi frontal au régime en place.

Les parlementaires de la Dynamique pour la majorité du peuple (DMP) et de l'Alliance des démocrates pour un développement intégral (ADDI) dénoncent la passivité de l'institution parlementaire et le mutisme du gouvernement face aux drames survenus. Selon eux, l'Assemblée nationale aurait dû convoquer une session extraordinaire pour débattre d'urgence de la situation.

Des revendications claires, un gouvernement sur la défensive

Dans un communiqué conjoint, les députés frondeurs ont exigé :

- la libération immédiate des manifestants arrêtés,
- l'ouverture d'une enquête indépendante sur les exactions policières,
- le respect strict du droit constitutionnel à manifester.

Le gouvernement, quant à lui, campe sur sa position. Il qualifie les protestations de « manifestations illégales » et accuse des instigateurs, dont certains ressortissants étrangers, de vouloir semer le chaos et déstabiliser le pays. Les autorités ont également défendu le « professionnalisme » des forces de l'ordre, tout en affirmant que les corps repêchés dans des rivières seraient des victimes de noyade une version officielle accueillie avec beaucoup de scepticisme par une opinion publique en colère.

Un boycott qui en dit long

En désertant l'hémicycle, les élus de l'opposition envoient un message fort : il est urgent que les institutions togolaises s'alignent sur les préoccupations du peuple. Ce boycott, au-delà de la symbolique, révèle une fracture croissante entre les gouvernants et les gouvernés. Le régime de Faure Gnassingbé, déjà sous pression, devra désormais composer avec une défiance parlementaire qui pourrait annoncer une nouvelle séquence de tensions politiques au Togo.

**James Méryl ALLAGBE**



## Économie africaine / Performance nationale

**LE BÉNIN, MOTEUR DE CROISSANCE EN AFRIQUE**

Un rapport de la BAD salue la gestion économique béninoise et appelle à de nouveaux défis

Le dernier rapport de la Banque africaine de développement (BAD), présenté à Cotonou le 26 juin 2025, consacre le Bénin comme l'un des pays les plus performants du continent. Avec une croissance économique estimée à 7,5 % en 2024 et un déficit budgétaire réduit à 3 % du PIB, le pays incarne une trajectoire remarquable. Toutefois, la BAD encourage le gouvernement à poursuivre les réformes, notamment dans la digitalisation et la valorisation du capital humain.

Réuni autour du thème « Tirer le meilleur parti du capital du Bénin pour favoriser son développement », le lancement du dernier rapport de la BAD à Cotonou a mobilisé une diversité d'acteurs : autorités gouvernementales, diplomates, experts économiques et représentants de la société civile. L'objectif : faire le point sur les performances macroéconomiques du pays et projeter les perspectives de croissance durable.

Des résultats économiques solides

Selon le rapport, le Bénin a enregistré en 2024 une croissance impressionnante de 7,5 %, consolidant ainsi sa position parmi les économies les plus dynamiques d'Afrique. Cette performance repose sur des réformes structurelles profondes et la bonne santé de secteurs porteurs tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière et la construction. En parallèle, le pays a réussi à atteindre plus tôt que prévu un déficit budgétaire ramené à 3 % du PIB, témoignant d'une gestion rigoureuse des finances publiques.



Des défis à relever

Malgré ces avancées, la BAD pointe plusieurs défis persistants. Le capital des entreprises reste sous-exploité, tandis qu'un manque de compétences techniques et un système de santé encore fragile freinent l'épanouissement du potentiel humain. La numérisation des services financiers et une meilleure mobilisation des ressources internes apparaissent dès lors comme des leviers incontournables pour franchir un nouveau cap.

Des recommandations stratégiques

Pour maintenir cette dynamique, la BAD recommande au Bénin de renforcer la digitalisation de son économie, de développer les partenariats public-privé, et d'investir davantage dans le capital humain. Ces orientations sont jugées essentielles pour bâtir une croissance à la fois inclusive, résiliente et durable.

Une ambition assumée par le gouvernement

Prenant acte de ces conclusions, les représentants du gouvernement béninois ont salué le rapport et renouvelé leur engagement en faveur des réformes. Déterminés à faire du Bénin un modèle de réussite économique, ils affirment leur volonté de pérenniser les efforts en cours et d'inscrire le pays sur une trajectoire encore plus ambitieuse.

**Emeric Joël ALLAGBE**

## Gestion des finances publiques au Bénin

**TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE : LE BÉNIN, CHAMPION AFRICAIN DEPUIS 2016**

Grâce à une série de réformes audacieuses engagées depuis 2016, le Bénin s'est hissé au sommet du classement des pays francophones en matière de transparence budgétaire. Loué par les institutions internationales, ce parcours témoigne d'une volonté ferme de bâtir une gouvernance financière exemplaire.

Depuis l'arrivée au pouvoir du président Patrice Talon en 2016, le Bénin s'est engagé dans un chantier ambitieux de modernisation de sa gestion budgétaire. Ce processus, porté par une volonté de rupture avec les pratiques opaques du passé, a profondément transformé le paysage financier du pays.

L'une des réformes les plus marquantes concerne la transparence budgétaire. Le Bénin, qui occupait l'avant-dernière place mondiale en 2015 selon les évaluations d'organismes spécialisés, a gravi les échelons pour atteindre la première place dans l'espace francophone africain. Cette ascension spectaculaire est le fruit d'une politique de publication systématique et d'accessibilité accrue des données budgétaires.

Ces efforts ont été largement salués par les partenaires techniques et financiers, notamment le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, qui y voient un modèle de bonne gouvernance financière. Pour eux, le Bénin incarne désormais une référence dans la région en matière de discipline budgétaire et de transparence.

Autre avancée notable : la maîtrise de la dette publique. En renforçant la qualité de sa signature financière, le Bénin a réussi à améliorer son profil auprès des marchés internationaux. Cette performance lui ouvre désormais l'accès à des financements à des conditions plus avantageuses, favorisant ainsi la réalisation de projets structurants dans les secteurs clés du développement.

L'ensemble de ces progrès ne saurait être attribué uniquement au gouvernement. Il s'agit aussi du reflet d'une implication croissante des citoyens dans la gestion des affaires publiques et d'un environnement institutionnel renforcé, où les principes de redevabilité prennent toute leur place.

À l'heure où de nombreux pays africains peinent encore à instaurer une gestion saine de leurs ressources, le Bénin fait figure d'exemple. Et cette dynamique vertueuse, si elle est poursuivie, pourrait bien consolider davantage les bases d'une prospérité durable pour les générations à venir.

**Emeric Joël ALLAGBE**

## Gouvernance &amp; Décisions publiques

## DES RÉFORMES EN ACTION À LA TÊTE DE L'ÉTAT

Conseil des ministres du 02 juillet 2025 : Talon et son équipe posent de nouveaux jalons

Sous la présidence du chef de l'État, Patrice Talon, le Conseil des ministres de ce mercredi 02 juillet 2025 s'est penché sur plusieurs dossiers stratégiques. Entre avancées dans les secteurs des infrastructures, de l'agriculture, de la santé et nominations dans l'administration, l'exécutif béninois trace une nouvelle feuille de route pour les mois à venir.

Des mesures fortes pour accélérer le développement

Le Conseil des ministres tenu le mercredi 02 juillet 2025 a permis au gouvernement de faire des choix structurants pour le pays. Plusieurs décisions importantes ont été prises, notamment :

Infrastructures : des projets d'envergure annoncés

Des travaux routiers ont été lancés dans plusieurs localités pour désenclaver les zones rurales et renforcer la mobilité urbaine. Le gouvernement entend ainsi améliorer les échanges économiques et les conditions de vie des populations.

Agriculture : vers l'autonomie alimentaire

Le Conseil a validé de nouveaux programmes d'appui aux producteurs agricoles, avec l'introduction de techniques modernes, l'accès facilité aux intrants et un accompagnement renforcé pour les cultures stratégiques.

Santé : renforcement du système sanitaire

L'État a décidé d'allouer un budget supplémentaire à la réhabilitation des centres de santé dans plusieurs communes. Le personnel médical sera également renforcé dans les zones critiques.

Fonction publique : nominations et réorganisations

Plusieurs nominations ont été actées, dans un souci d'efficacité et de performance au sein de l'administration. L'objectif affiché : moderniser les services publics.

James Méry/ ALLAGBE

REPUBLIQUE DU BENIN  
Présidence de la République  
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT  
N° 20/2025/PR/SGG/CM/OJ/ORD

**COPIE** **Compte-rendu du Conseil des Ministres**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 2 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

**I- Mesures normatives.**

**I-1. Création de l'Agence de Développement de l'Elevage des Ruminants et approbation de ses statuts.**

Les récentes études ont montré que le taux de couverture des besoins en viande par la production nationale est estimé à 49,3%. Ce taux, bien qu'en croissance constante ces dernières années, ne suffit pas à satisfaire la demande en protéine animale.

Le déficit constaté résulte de plusieurs causes dont la persistance de pratiques traditionnelles d'élevage, la dominance de géniteurs à faible performance, une alimentation non adaptée mais aussi et surtout un besoin en investissements conséquents dans les techniques et outils productifs.

C'est pourquoi, prenant la mesure de la situation, le Gouvernement a fait de la filière viande une priorité, avec pour ambition d'assurer la couverture sur le plan national en produits carnés à travers divers projets et programmes destinés à accroître la production locale.

Cependant, la faible synergie dans la conduite des diverses actions entreprises, la lourdeur dans les pratiques administratives et l'inadaptation des procédures de passation des marchés sont quelques facteurs qui entravent l'atteinte des résultats escomptés.

La création de cette agence et l'approbation de ses statuts répondent donc à l'impératif de combler ces insuffisances. Elle a pour mission d'assurer le développement de l'élevage des ruminants, d'optimiser les ressources en améliorant l'efficacité et l'impact des interventions. Aussi, les règles administratives de gestion seront simplifiées ainsi que celles relatives aux passations des marchés publics.

Le ministre de l'Économie et des Finances, et le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, prendront les dispositions nécessaires pour en assurer l'opérationnalisation.

**I-2. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi sur l'environnement en République du Bénin.**

Le présent projet découle de l'évaluation de la loi-cadre sur l'environnement. Elle en a révélé les limites s'agissant notamment de son contenu jugé restrictif de l'encadrement des pollutions. L'optimisation de la gestion de certains compartiments de l'environnement était devenu nécessaire, de même que le renforcement des sanctions qu'encourent les contrevenants.

L'évidence de la relecture de cette loi tient également du fait qu'après plus de deux décennies d'application, les préoccupations environnementales ont largement évolué, suggérant une actualisation du socle législatif pour une meilleure prise en charge de celles-ci.

Le présent texte est issu d'une démarche participative qui a regroupé les principaux acteurs du domaine, mais aussi d'intervenants multisectoriels. Les innovations introduites sont relatives notamment à :

- la définition des concepts nouveaux et importants liés à l'environnement ;
- la prise en compte de l'économie verte, des changements climatiques, des produits chimiques dont le mercure, des déchets dangereux tels que ceux provenant d'équipements électriques et électroniques ;
- l'implication plus marquée des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans le cadre institutionnel de gestion de l'environnement au Bénin ;
- l'intégration de nouvelles dispositions relatives à la gestion des déchets dangereux ;
- les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- l'institution d'un système d'évaluation de gaz à effet de serre et la responsabilité sociétale des entreprises.

Les ministres chargés de l'Environnement et de la Législation assureront le suivi en vue de l'aboutissement de la procédure législative.

**I-3. Adoption des textes d'application de la loi portant Code du numérique en République du Bénin.**

Il s'agit de huit (8) textes dont les prescriptions complètent le cadre réglementaire dudit Code et renforcent le développement des initiatives par les acteurs du secteur. Ce sont les décrets fixant :

- les conditions d'exercice de l'activité de prestataire de service d'archivage électronique ;
- les spécifications techniques, normes et procédures minimales relatives aux niveaux de garantie des schémas d'identification électronique et leur cadre d'interopérabilité ;
- les modalités de gestion et de traitement des déchets électroniques en République du Bénin ;
- les obligations des exploitants d'infrastructures alternatives dans les secteurs de l'énergie, des transports ou de l'eau ;
- les règles et procédures applicables en matière de concurrence dans le secteur des communications électroniques ;

- les règles applicables aux installations de l'Etat utilisant certaines fréquences radioélectriques.

Figurent sur cette même liste, les décrets portant :

- modalités de déclaration, d'autorisation et d'agrément des moyens et services de cryptologie ainsi que les modalités des règlements transactionnels ;
- règles d'interception et d'accès aux données, définissant les autorités habilitées et fixant les modalités de mise en œuvre des opérations et les dispositions particulières en matière de cryptologie.

**I-4. Adoption des décrets relatifs au cadre institutionnel de Sèmè City et à la mise en œuvre de sa restructuration.**

Dans le but de renforcer le rayonnement de Sèmè City, pour l'envergure qui lui est conférée, le Conseil des Ministres avait acté sa restructuration organisationnelle et fonctionnelle en sa séance du 11 décembre 2024, l'objectif étant de renforcer son soutien à l'excellence pédagogique et à l'innovation au service du développement socio-économique.

C'est pour en favoriser la bonne implémentation que le présent cadre réglementaire est institué. Les textes adoptés concernent :

- le cadre institutionnel précisant l'existence des quatre (4) entités telles que la Fondation en tant qu'organe de pilotage du développement de Sèmè City et de coordination de sa gouvernance, l'Agence de développement, la Commission académique et les établissements publics et privés ;
- la Commission académique qui est l'organe définissant la stratégie académique et qui implémente l'évaluation des dossiers de demande de création et d'ouverture de programmes, l'agrément et homologation des établissements du site de Sèmè City et en assure le contrôle qualité, l'évaluation périodique et l'accréditation des programmes. Elle est rattachée administrativement à la Fondation Sèmè City mais dotée d'une autonomie administrative et de gestion ;
- les conditions générales de création et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur de Sèmè City dont les missions portent principalement sur la formation, la recherche et l'entrepreneuriat ;
- les statuts-types des Etablissements publics d'Enseignement supérieur de Sèmè City ;
- les statuts de Sèmè City Institute of Technology and Innovation (SCITI) qui est un établissement public à caractère scientifique, technique, professionnel et culturel, doté de la personnalité morale et bénéficiant de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière.

Les ministres concernés sont instruits d'en assurer l'application diligente.

Au titre d'autres mesures normatives, le Conseil a adopté les décrets portant :

- création de la Société de Développement des Fermes avicoles et approbation de ses statuts ;
- intégration dans le corps de la magistrature de quatre-vingt (80) auditeurs de justice ;
- nomination de commissaires aux comptes près de certaines entreprises publiques ; puis celui fixant
- les modalités d'obtention de la nationalité béninoise par reconnaissance.

**II- Communications.**

**II-1. Missions de contrôle technique pour deux projets du Programme d'Action du Gouvernement.**

En vue de favoriser l'exécution imminente de ces projets en conformité avec les cahiers des charges, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la contractualisation avec des cabinets expérimentés aux fins d'assurer le contrôle technique et garantir la qualité des ouvrages à réaliser.

Les projets concernés sont :

- la construction de l'École de Mode et des Beaux-Arts ;
- le siège des Institutions de Régulation.

Les ministres chargés de ces dossiers accompliront toutes les diligences requises à cette fin.

**II-2. Approbation de la Stratégie nationale de Promotion et de Développement des Petites et Moyennes Entreprises 2025-2029.**

Le Gouvernement avait approuvé le 28 mai 2025, la Politique nationale de Promotion et de Développement des Petites et Moyennes Entreprises pour la décennie 2025-2034. Celle-ci a pour objectif de favoriser leur accroissement dans des conditions optimales.

C'est dans le but d'en faciliter la mise en œuvre que la présente Stratégie a été élaborée pour la période 2025-2029. Elle vise à éliminer les obstacles actuels et à bâtir un écosystème propice à l'émergence de micros, petites et moyennes entreprises béninoises dynamiques, compétitives et résilientes.

Par ailleurs, l'exécution de son plan d'actions facilitera le suivi de toutes les interventions en faveur de ces catégories d'entreprises et permettra de tenir compte des mutations socio-économiques afin de mieux répondre aux nouveaux défis qu'elles rencontrent.

Le ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi prendra, en collaboration avec les autres ministres concernés, les dispositions pour la mise en œuvre efficace des grandes orientations et actions retenues à cet effet.

**II-3. Travaux de reconstruction du stade René Pleven.**

Au nombre des projets d'infrastructures sportives modernes, adaptés pour la pratique du sport tant au niveau amateur que professionnel en particulier chez les jeunes, figure celui de la reconstruction du stade René Pleven de Cotonou.

Sont pris en compte dans ce cadre des aménagements prévus :

- le terrain principal de football à refaire en gazon synthétique de 45 mm de qualité FIFA Quality Pro, le terrain d'entraînement en terre, les terrains de handball, basketball, volleyball et tennis, tous avec un revêtement du sol sportif en polyuréthane ;
- les tribunes, clôture et guérite, bâtiments connexes, canopée et lettrage, piscine, VRD, aménagement paysager, château d'eau et forage.

Les diligences appropriées devront être accomplies par les ministres impliqués en vue de la signature du contrat de marché avec l'entreprise retenue et du suivi des travaux à réaliser dans les délais prescrits.

**II-4. Mission de maîtrise d'œuvre complète dans le cadre du projet de construction de l'École de Formation en Sciences paramédicales au Bénin.**

Le système de santé de notre pays, dans son ambition d'être plus performant pour une couverture sanitaire plus efficace et de qualité, a besoin, au titre des nombreux défis à relever, de ressources humaines de plusieurs compétences dont des professionnels de santé paramédicaux. Ce sont des cadres agissant sur prescription d'un médecin afin d'accompagner, soigner, préparer, appareiller ou rééduquer les patients.

Or, les deux écoles de formation dédiées sont saturées et n'arrivent pas à fournir suffisamment de personnels de ce profil pour combler le déficit des secteurs public et privé. En effet, ces établissements ne sont en mesure ni d'absorber les demandes des candidats à la formation en sciences paramédicales de base au niveau national, ni de satisfaire les besoins en spécialisation.

A cette situation, s'ajoute la forte demande du marché international de l'emploi à laquelle certains de nos compatriotes s'intéressent. Il est donc impérieux de faire former des paramédicaux prioritairement orientés vers la résolution des problèmes de santé qui se posent à la population.

A cet effet, il est prévu la construction d'une école de formation en sciences paramédicales adaptée au contexte béninois, dans le but de :

- mutualiser toutes les ressources humaines et infrastructurelles existantes ;
- introduire les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage ;
- mettre sur le marché des ressources humaines de qualité en adéquation avec le développement des projets médicaux et la mise en place des pôles d'excellence.

Cette école sera de grande envergure et formera dans plusieurs filières paramédicales, l'objectif étant de conjuguer innovation et originalité dans les établissements de santé des trois niveaux de la pyramide sanitaire.

Le Conseil a donc marqué son accord pour que soit confiée à une entreprise expérimentée, la mission de maîtrise d'œuvre complète, consistant notamment en la conduite des études de conception architecturale, des études techniques, celles d'impact environnemental et social ainsi qu'en la surveillance et au contrôle des travaux.

**II-5. Mesure d'interdiction aux services techniques publics d'offrir des prestations phytosanitaires à titre onéreux.**

En application des textes réglementaires, les prestations phytosanitaires à titre onéreux, par une entreprise ou un organisme prestataire de service, ne peuvent être effectuées que par des titulaires d'un agrément professionnel délivré par le ministre chargé de l'Agriculture.

Dans la pratique, il apparaît que certains services techniques de l'Etat, à travers nombre de leurs agents, exécutent lesdites prestations au mépris de ces textes en lieu et place des opérateurs agréés.

Ces agents saisissent l'occasion des activités de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaire des végétaux, produits végétaux et articles réglementés à l'importation et à l'exportation relevant du domaine régalién de l'Etat et du ressort des services, pour parvenir à leurs fins.

C'est ainsi qu'ils procèdent à des activités parallèles de prestations de désinsectisation, dératisation, démoustication, fumigation, désherbage chimique, gestion des nuisibles de cultures et de stocks notamment.

Il n'est donc pas concevable que ces déviations se poursuivent. Aussi, le Conseil, face à ces dérapages, tient-il à rappeler que ces pratiques sont formellement prohibées.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est instruit de veiller au respect strict de cette interdiction et de prendre les sanctions adéquates à l'encontre de tout contrevenant.

**III- Rencontres et manifestations internationales.**

Il a été autorisé, sous cette rubrique :

- la participation du ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance aux réunions statutaires et autres rencontres à l'extérieur relevant de son secteur, au titre de l'année 2025 ; ainsi que
- l'organisation à Cotonou, du 10 au 11 juillet 2025, de la 1<sup>ère</sup> conférence de haut niveau sur le financement de la santé au Bénin.

Compétition continentale - WAFCON 2025

# NOUVEAU TROPHÉE, NOUVELLE ÈRE POUR LA CAN FÉMININE !

La Confédération Africaine de Football (CAF) vient de lever le voile sur le tout nouveau trophée de la Coupe d'Afrique des Nations Féminine (WAFCON). À quelques jours du coup d'envoi, le ton est donné : l'édition 2025 au Maroc promet d'être historique.

À trois jours du démarrage de la CAN Féminine 2024, finalement reprogrammée pour juillet 2025, la CAF a dévoilé le tout nouveau trophée qui sera décerné à l'équipe championne d'Afrique. Un design audacieux, raffiné et symbolique de la montée en puissance du football féminin sur le continent.

Confectionné en alliage doré et reposant sur une base en marbre noir, ce trophée moderne vient remplacer l'ancien modèle, incarnant désormais les valeurs d'excellence, de puissance et de fierté propres à cette compétition féminine. Il marque ainsi le début d'une nouvelle ère pour le football féminin africain.

L'édition 2025, qui se déroulera du 5 au 26 juillet au Maroc, verra la participation de 12 nations. C'est la deuxième fois consécutive que le Royaume chérifien accueille le tournoi, avec des infrastructures renouvelées et une organisation de haut niveau.

Dates clés de la compétition :

Match d'ouverture : Samedi 5 juillet 2025 à Casablanca – Maroc vs Zambie

Finale : Samedi 26 juillet 2025 au Stade Olympique de Rabat

Tout est prêt pour faire de cette édition un tournant décisif dans l'histoire du football féminin africain.

**Aimé HOUENOU**



## Climat / Santé infantile

# FROID GLACIAL AU SUD BÉNIN : ATTENTION AUX ENFANTS !

Le mercure chute depuis plusieurs jours au Sud du Bénin, et les enfants en paient le prix fort. Très vulnérables face aux infections respiratoires et au risque d'hypothermie, ils nécessitent des soins et des gestes de protection adaptés. Un véritable SOS sanitaire s'impose.

Depuis plusieurs jours, une fraîcheur inhabituelle s'installe du crépuscule à l'aube dans les villes du sud du Bénin. Ce refroidissement de l'air, qui inquiète de nombreux parents, s'accompagne d'une recrudescence de maladies saisonnières, notamment chez les enfants. Fièvre, toux, maux de gorge, écoulements nasaux : les pédiatres tirent la sonnette d'alarme.

Enfants d'abord : les plus fragiles

Les enfants représentent les premières victimes de cette vague de froid. Leur système de régulation thermique étant encore immature, ils ont plus de mal à conserver leur chaleur corporelle. Résultat : ils s'exposent plus facilement à l'hypothermie et aux infections respiratoires.

Les spécialistes recommandent vivement aux parents d'adopter une série de précautions simples, mais efficaces.

Eau tiède, vêtements chauds et bonnets obligatoires

Le matin, privilégiez une toilette à l'eau tiède. Ensuite, habillez vos enfants avec plusieurs couches de vêtements : sous-vêtement thermique, pull, puis veste chaude. Les bonnets sont essentiels pour couvrir la tête et les oreilles, car près de 50 % de la chaleur corporelle s'échappe par la tête. Des gants ou moufles pour les mains, des chaussettes épaisses et des chaussures fermées sont également conseillés.

La nuit : le sommeil au chaud

Avant le coucher, assurez-vous que les enfants portent des chaussettes, voire des gants si la température est très basse. Une couverture épaisse et douce les aidera à mieux résister au froid. Il est bon de rappeler que même une sensation de froid aux extrémités peut fragiliser l'organisme tout entier.

Bien manger, bien se chauffer

Sur le plan alimentaire, les repas doivent être chauds et équilibrés. Il est préférable d'éviter les produits glacés pendant cette période, même s'ils semblent anodins. Les boissons tièdes, les soupes et les bouillies sont recommandées pour maintenir la chaleur intérieure du corps.

En cette saison fraîche, chaque geste compte pour protéger les plus petits. Sensibilisation, prévention et gestes simples peuvent faire la différence. Ce n'est pas le moment de relâcher la vigilance : il en va de leur santé.

**Youssef T. M. AVOCEGAMOU**

# ELONA HOUSE

## SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



## APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

*Les résidences*  
**FENOUE**



Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707